



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE



VILLE DE POINTE-A-PITRE

Région et Département de la Guadeloupe

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

4^{ème} séance de l'année
Lundi 15 avril 2024

Sous la Présidence
de Monsieur Harry DURIMEL
Maire de la Ville de Pointe-à-Pitre

Convocation adressée aux élus
Le 9 avril 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

PRESENTS

Harry DURIMEL
Tania GALVANI
François PELLEQUIER
Corinne DIAKOK-EDINVAL
Henri ANGELIQUE
Philippe RIBERE
Marie-Hélène SALOMON
Jimmy LOUIS
Rosette BONNETO
Dominique DOLMARE
Yann NANETTE
Badi FADDOUL
Marie-Andrée MANDIL

PRESENTS

Alain SOREZE
Madly PAULIN-GARGAR
Myriame LACROSSE
Bruno FANFANT
Jean-Marc SOUKAÏ
Alex AUCAGOS
Marie-Odile LOUIS ALPHONSE
Claude BARFLEUR
Mehdi KEITA
Loïc MARTOL
Marie-Eugène TROBO-
THOMASEAU

ABSENTS

Cécile BOUCAUD
(Proc. A. SOREZE- EUGENE)
Georges BREDENT
(proc. J. LOUIS)
Michèle ROBIN-CLERC
(proc. M. PAULIN-GARGAR)
Danita LEBRERE
(proc. B. FANFANT)
Jacques BANGOU
(proc. M. KEITA)
Sandra ENJARIC
Jean-Charles SAGET
Evelyne DEMOCRITE
Monique DECASTEL

DEMANDE D'APPROBATION

LANCEMENT D'UN SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER ET
ENERGETIQUE

Date de transmission de l'acte: 25/04/2024

Date de reception de l'AR: 25/04/2024

Hôtel de Ville . Place des Martyrs de la Liberté .
☎ 0590 93 85 85 - 📞 0590 48 17 48 - 📧 dire
www.ville-pointeapitre.fr 📺 villed

971-219711207-AU_020_2024-AU
A G E D I

34/ 15 avril 2024

DEMANDE D'APPROBATION

LANCEMENT D'UN SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER ET ENERGETIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 ;
Vu la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
Vu la résolution A/RES/70/1 de l'Organisation Mondiale des Nations Unies du 25 septembre 2015 ;
Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement, et du Numérique ;
Vu le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments à usage tertiaire ;

Considérant, le contexte budgétaire de la commune et les obligations d'améliorer la gestion patrimoniale à court, moyen et long terme.

Entendu le rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A l'unanimité



Article 1 : D'approuver la candidature de la commune dans le cadre de l'appel à projet « Schéma Directeur Immobilier et Energétique » de l'ADEME Martinique ;

Article 2 : D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document concernant l'appel à projet « Schéma Directeur Immobilier Energétique » financé à 100% par l'ADEME Martinique ;

Article 3 : Le Maire et, sous son autorité, les services municipaux sont chargés de la transmission au contrôle de légalité et de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la délibération qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de la Guadeloupe dans un délai de deux mois (2) à compter de la date de sa notification ou d'entrée en vigueur.

Pointe-à-Pitre, le 15 avril 2024

Le Maire

Harry DURIMEL


Date de transmission de l'acte: 25/04/2024

Date de réception de l'AR: 25/04/2024

971-219711207-AU_020_2024-AU
A G E D I